

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
1<sup>er</sup> JUILLET 2021

DATE d'AFFICHAGE  
9 ~~JUILLET~~ 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 26  
Votants : 32

L'an deux mille vingt et un,  
le 7 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Complexe Michel Le Chesne à Arzal en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Mme Muriel MALNOE, - MM. Noël PAUL, - Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Guy DAVID, - Guillaume FREDET, - Alain GUIHARD, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Régine ROSSET.

**Mme Anne-Cécile BLANCHARD donne pouvoir à M. Christian BILLY**  
**M. Guy DAVID donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT**  
**M. Eric LIPPENS donne pouvoir à Mme Annie DRENO**  
**Mme Jocelyne PHILIPPE donne pouvoir à M. Patrice RENARD**  
**Mme Odile PROVOST donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Samuel FERET a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°76-2021 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION  
AVEC CHAPI-TECH**

M. Jean François BREGER, Vice-président en charge du développement économique, rappelle qu'une partie du bâtiment ex-Stradal à Nivillac, correspondant à la parcelle cadastrée YS 494 et au tiers indivis de la parcelle YS 498, a fait l'objet d'un contrat de Location-Accession par acte notarié du 17 mars 2009, au profit de l'entreprise Chapi-Tech, représentée par Monsieur Robert HAWKIN.

Il informe que l'entreprise est en cours de procédure de liquidation judiciaire, par l'étude de Maître SCELLES. Par courrier du 7 juin 2021, Maître SCELLES informe la Communauté de Communes qu'elle peut dorénavant disposer librement des bâtiments ; aucun repreneur ne s'étant fait connaître pour la reprise du contrat de Location-Accession.

Considérant que cette société est en liquidation financière, ses non-paiements des redevances et des charges entre les années 2018 et 2021, ainsi que les commandements de payés restés sans effet, le Vice-Président propose la résiliation du contrat de Location-Accession, conformément à l'article 22 dudit contrat.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210707-DELIB\_76\_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~ à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation du contrat de Location-Accession du 17 mars 2009, conclu avec la société Chapitech représentée par Monsieur HAWKIN, concernant la partie du bâtiment ex-Stradal à Nivillac, correspondant à la parcelle cadastrée YS 494 et au tiers indivis de la parcelle YS 498,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette mutation et à en supporter les frais d'acte notariés.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 08/07/2021

Le Président,

